068-226800019-20090612-0000003161-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi: 15/06/2009

Réception par le Prefet : 15/06/2009

Publication: 19/06/2009

Pour le Président du Conseil Général et par délégation Ludovic LIONS Chef du Service Administratif de



Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

N° CP-2009-9-4-6

Séance du vendredi 12 juin 2009

ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES, DES PERSONNES HANDICAPEES ET DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE AFFECTATIONS D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME MILLESIME 2009

La Commission Permanente du Conseil Général,

l'Assemblée

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°E 6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n°2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU les délibérations n°2008-5-4-1, n°2008-5-4-2 et n°2008-5-4-3 du 11 décembre 2008 relatives au budget primitif 2009,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue les subventions d'un montant total de 4 993 670 € telles que figurant au tableau annexé au rapport,
- Décide de l'affectation par opération pour les programmes I 214 subventions d'investissement dans les maisons de retraite, I 224 subventions d'investissement pour les foyers pour adultes handicapés et G 233 subventions d'investissement en faveur des maisons d'enfants, conformément à la répartition figurant au tableau joint en annexe au rapport, étant précisé que les dépenses seront imputées au chapitre 204, nature 2042, fonctions 53, 52 et 51 pour les subventions

- Approuve les projets de conventions pour le versement de subventions d'investissement supérieures à 23 000 € aux organismes privés entre le Département et l'Association Oeuvre Schyrr à HOCHSTATT, l'Association Adèle de Glaubitz à STRASBOURG, l'Association Les Violettes à KINGERSHEIM, l'Association Soins et Hébergement pour Personnes Agées à MULHOUSE, l'Association ALEOS à MULHOUSE, la Congrégation des Sœurs Bénédictines Adoratrices de BELLEMAGNY, l'Association Saint-Sauveur à MULHOUSE, la Fondation Saint-Jean à MULHOUSE et la Fondation Saint-Jacques à ILLZACH pour le versement de neuf subventions d'un montant respectif de 2 268 000 €, de 28 080 €, de 96 720 €, de 33 170 €, de 216 120 €, de 44 370 €, de 258 930 € (235 440 € + 23 490 €), de 1 945 500 € et de 50 000 €,
- Et autorise le Président du Conseil Général à signer ces conventions.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté voix contre abstentions